

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CREPS DE VICHY sur la commune principale de l'AIOT 2 Route de Charmeil 03700 Bellerive-sur-Allier.

La référence de votre dossier est A-3-2JBRRV1QX et concerne une demande de type "une déclaration du bénéfice des droits acquis"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 06/02/2023 à 15h22 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- gilles.fargues@auvergnerhonealpes.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- gilles.fargues@auvergnerhonealpes.fr (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration du bénéfice des droits acquis**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **23690001500033**

Raison sociale **REGION AUVERGNE RHONE ALPES**

Forme juridique **Région - collectivité territoriale**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

101 Cours Charlemagne

69002 LYON 02

Signataire

Nom : **Hemery**

Prénom : **Sophie**

Qualité : **Directrice DEL**

Adresse électronique : **sophie.hemery@auvergnerhonealpes.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 426734000**

Référent

Nom : **FARGUES**

Prénom : **Gilles**

Fonction : **Chargé de projet**

Adresse électronique : **gilles.fargues@auvergnerhonealpes.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 426734000**

[Adresse électronique d'échange avec l'administration](#)

Adresse électronique : **gilles.fargues@auvergnerhonealpes.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CREPS DE VICHY**

Description des activités :

Le centre de ressources d'expertise et de performance sportive est un centre de formation aux métiers du sport. L'installation déclarée, par le présent cerfa, produit et fourni la chaleur pour l'ensemble du site. La production de chaleur nécessaire au chauffage et à la production d'ECS de l'établissement est assurée par une chaufferie abritant 3 chaudières au sol au gaz naturel suivantes : - 1 chaudière ATLANTIC FB 710 kW avec brûleur type WEISHAUPT G5/1 D. Le couple chaudière-brûleur ont été mises en service en 1993 - 1 chaudière ATLANTIC FBG 710 kW avec brûleur type CUENOD C100 GX507/8 . Le couple chaudière-brûleur ont été mises en service en 2010 - 1 chaudière VIESSMANN VITOCROSSAL 200 avec brûleur intégré présentant une puissance de 620 kW. Cette dernière a été mise en service en 2021. Une précédente déclaration (formulaire Cerfa n°15274*02) a été envoyée à la DREAL à LYON avant le 20/12/2019 pour cet établissement. La présente déclaration tient lieu de mise à jour des matériels installés au sein de l'activité.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **2 Route de Charmeil 03700 Bellerive-sur-Allier**

X : 731039

Y : 6559061

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2910	A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 2.04 MW	DC	

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Pour mémoire, si le bénéfice des droits acquis inclut à une ou plusieurs rubrique(s) relevant de la réglementation relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) visés à l'article L. 214-1 sous le régime de l'autorisation et que cette ou ces rubrique(s) sont connexes au projet relevant de la réglementation ICPE ou ont une proximité avec l'installation classée de nature à modifier notablement les dangers ou inconvénients de l'installation projetée, il convient de ne pas utiliser ce formulaire, mais de déclarer le bénéfice des droits acquis dans le cadre de l'autorisation environnementale.

6 - Mode d'exploitation

Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

7 - Pièces justificatives

Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.